

La le dynamisme au service du cadre de vie

CONSEIL GÉNÉRAL – Législature 2021-2026

Accepte (uniquement une case) in leases and 63 ACG Proposition Postulat Question Résolution De (nom/groupe) ROSSIER (in shan / 950 Titre/Objet Temps de parole lors du CQ Texte en annexe X ci-dessous Proposition au Consal Général de Nayroz-FR Signature(s): Cosignataires Nom: GENERE Prénom REBENT Signature Signature Signature Signature Signature Outer prénom se saste Signature Déposé au Secrétariat communal Déposé au Secrétariat, le GENERE Dicastère: Cosignataires A remplir par le Secrétariat, le GENERE Dicastère: Cosignataires A remplir par le Jenere de délai (12 mois) de réponse du Conseil communal Qualification formelle à remplir par le Bureau Préavis du Bureau ACCEPTEE MODIFIEE Recevabilité à remplir par le Bureau Préavis du Bureau OUI Re NON Résolution Réso	Formulaire de dépôt					Proposition
Proposition Postulat Question Résolution (2022/5) De (nom/groupe) ROSSIER Christian / 950 Titre/Objet Temps de parole lors du C9 Texte en annexe X ci-dessous Proposition au Consul Géréral de Neyroz-FR Signature(s): Cosignataires Nom: GENBRE Prénom REBBN Signature Nom: UCDRY Prénom Sesustion Signature Signature Signature Signature Prénom Sesustion Signature Transmis de la Secrétariat communal Déposé au Secrétariat, le. M. M. Coll. Numéro: Coll. Transmis(e) le*:	À cocher (uniquement une case)	es aut 63	ACG			Proposition no
Titre/Objet Temps de parole lors du CG Texte en annexe X ci-dessous Proposition au Consul Géréral de Nayruz-FR Signature(s): Cosignataires Nom: Gelbre Prénom Debri Signature Signature Signature Signature Signature Signature Signature Signature Signature Opéposé au Secrétariat communal Déposé au Secrétariat, le	Proposition Postul	at		X	Résolution	(2022/5)
Texte en annexe X ci-dessous Proposition au Consul Géneral de Nayroz-FR Signature(s): Cosignataires Nom: Gellare Prénom Prénom Signature Nom: Verre Prénom Signature Signature Signature Signature Signature Signature Signature Tiplus de deux cosignataires – à remplir la deuxième page. A remplir par le Secrétariat communal Déposé au Secrétariat, le	De (nom / groupe) ROSS	IER Chris	tian /	950		
Signature(s): Cosignataires Nom: GENSE Prénom Sesastion Signature Nom: VEDRY Prénom Sesastion Signature Si plus de deux cosignataires – à remplir la deuxième page. A remplir par le Secrétariat communal Déposé au Secrétariat, le	Titre/Objet Temps	de parol	e lors	du C	9	
Nom: GENDRE Prénom Sesastion Signature Nom: UCDRY Prénom Sesastion Signature Signature Signatu	Proposition au	Consul G		le Ney	ruz-FR	
Nom: VCDRY Prénom Se Sasten Signature	Cosignataires					
A remplir par le Secrétariat communal Déposé au Secrétariat, le	Nom: GENBRE F	Prénom	BERT	Signature		
Déposé au Secrétariat, le			stien	Signature		
Numéro:	A remplir par le Secrétariat co	ommunal				
Préavis du Bureau ACCEPTEE MODIFIEE □ Recevabilité à remplir par le Bureau	Numéro :		eil communal			
Recevabilité à remplir par le Bureau	Qualification formelle <i>à remp</i>	lir par le Bureau	,			
	Préavis du Bureau	ACCEP	TEE X		MODIFIEE 🗆	
Préavis du Bureau OUI № NON □	Recevabilité <i>à remplir par le</i>	Bureau				
(lo 2/103.73)	Préavis du Bureau	OUI	21.03.7	?3)	NON 🗆	



De (nom / groupe)

Titre (Objet)

PRENOM	SIGNATURE
Ph	The Janes
· Costinne	C. Di-al
1206ER	R
Sterine	Hachorel
Entrand	Awdles
	I VAL
	,
	CP)

I. CONSEIL NATIONAL

Au Conseil national, le temps de parole est soumis aux règles suivantes :

- Dans le débat d'entrée en matière, il est de (art. 44, al. 1, RCN)
- o 20 minutes en tout pour les rapporteurs des commissions ;
- 20 minutes pour le représentant du Conseil fédéral;
- o 10 minutes pour les porte-parole de chaque groupe;
- o 5 minutes pour chacun des autres orateurs.
- Dans les autres débats, il n'y a pas de limitation du temps de parole pour les rapporteurs des commissions et pour les représentants du Conseil fédéral (art. 44, al. 2, RCN). En revanche, il est de 5 minutes
- o pour les porte-parole des groupes,
- o pour les auteurs de propositions,
- pour les auteurs d'initiatives parlementaires ou d'interventions et pour les autres députés.

Groupe GSo

QUESTION Proposition

Proposition au bureau du Conseil Général de Neyruz-FR

Proposition de Christian Rossier

Temps de parole lors du CG

Je propose de limiter le temps de parole des conseillers généraux lors de leur intervention dans les séances du Conseil Général de Neyruz-FR.

Je prends exemple sur le règlement du Conseil National (https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/portrait-du-parlement/deputes/role-des-deputes-dans-le-fonctionnement-du-parlement/droit-de-parole)

Je ne reprends que le temps de parole donné aux chefs de groupe et autres orateurs :

- 10 minutes pour les porte-parole de chaque groupe
- 5 minutes pour chacun des autres orateurs.

Le bureau du Conseil Général peut aussi proposer la reprise intégrale ou modifiée du règlement du Conseil National.

Le président du Conseil Général est tenu de faire appliquer le règlement.

Christian Rossier, conseiller général, groupe GSo Neyruz-FR

Neyruz, le 14 décembre 2022